



N° 128
5 mars 2003
Bimensuel

Bientôt tous égaux devant la voiture?

Dans ce numéro



ACTUEL

Avertissement au chef du Contrôle cantonal des finances.

2

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution: programme législatif adopté.

2



EMPLOI

39 postes vacants.

6



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

11



MEMENTO

Joyeux et stylisés, les textiles du Mali font le bonheur des photographes et des visiteurs du Mu.dac.

12



PIERRE-FRANÇOIS UNGLIA

En finir avec la recherche éperdue de places de parc au centre-ville? Réduire les inégalités de traitement entre les bénéficiaires d'une place attribuée, et les autres, obligés de payer des frais de parking prohibitifs?

Le Département des infrastructures a décidé de prendre les choses en main: il

va mettre en place, d'ici à septembre, une nouvelle politique en matière de véhicules de service et de places de parc. Partage, disponibilité des moyens de locomotion à proximité du lieu de travail et facilités d'usage en sont les lignes de force. Le projet pourra servir, qui sait, de projet pilote pour l'ensemble de l'Etat de Vaud... **pp. 4 et 5**

Dépendances: formation à la prévention avec JV

JV, «j'y vais», est la version vaudoise de «Voilà», un programme national de prévention primaire des dépendances conduit dans les associations de jeunesse, soutenu notamment par l'Etat de Vaud. Deux cours s'adressent à toute personne, dès 18 ans, qui encadre des activités de jeunesse au sein d'une association ou d'un organisme vaudois:

La **formation de base** vise à sensibiliser à la prévention primaire et à aborder le thème des dépendances par le jeu. **Dates:**

du 9 au 11 mai 03, de vendredi 19h à dimanche 16h, aux Diablerets. **Délai d'inscription:** 14 avril 2003.

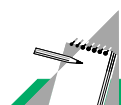
La **formation continue** vise à échanger sur l'animation des jeux JV et à explorer un thème de réflexion particulier. **Date:** samedi 5 avril 03, de 9h à 16h. **Délai d'inscription:** 24 mars 2003. Prérequis: formation de base.

Frédéric de Montmollin, Av. de Chailly 6,
1012 Lausanne. Tél.: 021/653 19 69.
E-mail: Frederic.demontmollin@bluewin.ch

Généralisation du papier recyclé

Grande consommatrice de papier, l'administration cantonale, à l'instar de la Confédération, nourrira désormais ses photocopieuses, imprimantes et autres fax de papier recyclé. La qualité du papier choisi, dont la blancheur atteint 80% de celle d'un papier blanc non recyclé, répond à des normes strictes en matière de résistance au temps comme à diverses contraintes physiques. **p. 3**





Cherche à louer: Jeune couple, situation stable, recherche joli 4 pièces, si possible région Chailly ou autre région calme de Lausanne et environs. Tél: 021.652.12.91 (soir) ou 021.316.75.31 (bureau).

A louer: Ile de Lampedusa, au Sud de la Sicile. Soleil assuré tout l'été! Jolie petite maison équipée, avec accès direct à une mer magnifique (pour 2 adultes et 2 enfants). Possibilité de faire du vélo, de la plongée, balades en bateau. Location à la semaine ou plus en mai, juin et septembre (fr 500.- en mai, juin et 600 en septembre/semaine) + 60.-pour nettoyage et linge. Location à la quinzaine ou plus en juillet et août (fr 750.- en juillet et 850 en août/semaine)+ 60.- pour nettoyage et linge. Encore disponible: mai et juin, août et 1re semaine de septembre. Pour info: 079, 654 35 54, dès 18 heures.

A vendre: trombone sib «Reynolds USA» argenté. Y compris étui souple et embouchure. 500 francs. Tél. 021 866 75 79, fax. 021 866 76 06.

A vendre: mobilier, bibelots et divers (anciens). Meubles avec cachet et en très bon état. Journée portes ouvertes samedi 8 mars 2003, de 9h à 18h. Ch. du Croset 12C, 1024 Ecublens. 2e étage. App. 21.

Voyage: qui serait intéressé par l'organisation d'un circuit de 3 semaines au Pérou hors sentiers battus durant la période janvier-février 2004? Budget selon nombre d'inscriptions tout compris 5000 à 6000 francs (au taux de change actuel du dollar/8 à 15 personnes). Renseignements au 076 334 02 85.

Tennis: abonnement annuel dans un club à l'avenue d'Ouchy, à Lausanne. Court en tartan à l'abri du vent. Possibilité de prendre des cours et de jouer toute l'année. Ambiance familiale. 280 francs/an (réductions pour couples) Renseignements: 021 616 82 14.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch



Contrôle cantonal des finances: chef averti

Le Conseil d'Etat a prononcé un avertissement à l'encontre de Pierre Ethenoz, chef du Contrôle cantonal des finances (CCF). Cette décision conclut la procédure d'avertissement ouverte le 8 janvier 2003. L'avertissement porte exclusivement sur le comportement du chef du CCF, et principalement sur l'utilisation abusive d'informations que l'intéressé détenait dans l'exercice de ses fonctions.

Trois reproches

Les reproches adressés à Pierre Ethenoz concernent des pressions exercées sur des collaborateurs de l'Etat, du Conseil d'Etat ou de l'un de ses membres, des menaces proférées à l'encontre de hauts personnages publics, assorties de sous-entendus sur des révélations qu'il pourrait faire à leur sujet, et enfin l'utilisation d'informations confidentielles obtenues de par sa fonction à des fins autres que celles liées à l'exécution des tâches confiées au CCF. M. Ethenoz a notam-

ment usé de sa position et des informations confidentielles auxquelles il avait accès pour exercer des pressions sur des collaborateurs de l'Etat afin d'obtenir des avantages, pour ses collaborateurs et pour lui-même, sur le plan salarial.

Dès l'ouverture de la procédure d'avertissement, le Conseil d'Etat a communiqué à Pierre Ethenoz les faits qui lui étaient reprochés. Ce dernier n'a pas souhaité être entendu directement par le Conseil d'Etat, comme il en avait la possibilité. Le 29 janvier, soit à la fin du délai prévu par la loi, il a adressé ses déterminations au Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de son conseil; il conclut principalement au classement de la procédure d'avertissement, sans suites, et subsidiairement à l'ouverture d'une enquête administrative.

Le Conseil d'Etat juge que les faits reprochés à M. Ethenoz sont assez graves pour justifier un avertissement, et suffisamment établis pour qu'une enquête

administrative soit à la fois disproportionnée et superflue. Le droit d'être entendu de M. Ethenoz a été respecté selon le droit en vigueur. L'avertissement est assorti d'une clause prévoyant la résiliation du contrat de M. Ethenoz au cas où celui-ci persisterait dans les comportements qui lui sont reprochés.

L'autonomie du CCF n'est pas touchée

Le Conseil d'Etat tient à préciser que l'avertissement de Pierre Ethenoz a pour unique objet le comportement de l'intéressé, et ne vise en aucun cas à restreindre l'autonomie du CCF, ni à contester la qualité de ses rapports. Il l'a réaffirmé de la manière la plus nette aux collaborateurs du CCF et aux commissions compétentes du Grand Conseil. Sa décision a aussi pour objectif de permettre au CCF d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions possibles, quelle que soit la suite que son chef choisira de donner à son avertissement. – *com*

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution: le Conseil d'Etat adopte son programme législatif

Le Conseil d'Etat a adopté le programme des modifications législatives nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale, qui entre en vigueur le 14 avril.

Ce document rappelle les règles de la Constitution sur les modalités de son entrée en vigueur, évalue l'impact très important de la charte fondamentale sur la législation cantonale et énumère les différents chantiers législatifs à ouvrir au sein de l'Etat. Des études complémentaires doivent être effectuées pour assurer une cohérence optimale entre

les différents volets de ce chantier législatif aux multiples ramifications.

Néanmoins, parce que la Constitution fixe parfois des délais très brefs, mais aussi par volonté politique, certains domaines seront soumis rapidement au Grand Conseil: droits politiques des étrangers sur le plan communal, révision d'ensemble de la loi sur les communes, mesures liées à l'assainissement des finances publiques et création d'une Cour des comptes.

L'Etat ouvrira bientôt d'autres chantiers dont l'ampleur imposera un tra-

vail de plus longue haleine: réorganisation de l'ordre judiciaire (regroupement du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, Cour constitutionnelle...), Eglises et communautés religieuses et autorités politiques.

Il est nécessaire que les autorités s'approprient désormais la charte fondamentale et en traduisent l'esprit dans leurs activités courantes. A cette fin, le projet de décret prévoit que le Conseil d'Etat associera régulièrement le Grand Conseil aux travaux de mise en œuvre, tout au long de la réforme. – *com*



Papier recyclé garanti pour plusieurs siècles

Le papier recyclé devient officiel et de règle dans l'administration cantonale. La mise en doute de sa résistance au vieillissement, l'un des derniers arguments opposé à son usage, est contredite par l'expertise.

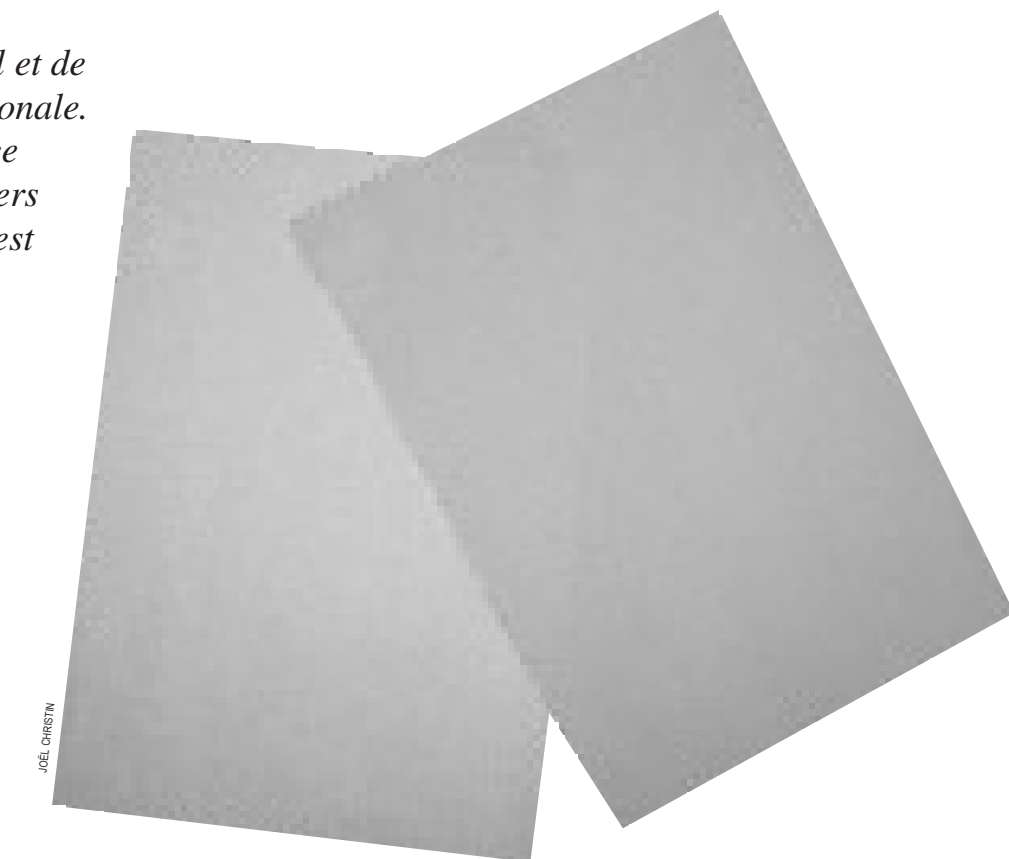
L'Administration vaudoise, secteur scolaire compris, consomme chaque année 150 millions de feuilles A4 blanches. Autant dire que changer de papier constitue une opération d'envergure pour la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV). Une gageure également auprès des 24000 utilisateurs et leurs habitudes, lorsqu'il s'agit de remplacer la qualité blanche par du papier recyclé. Un mois après son introduction généralisée dans les services, l'accueil est jugé globalement bon par les responsables, qui tiennent à rassurer les plus réticents sur la question de la conservation notamment.

Plus de 100000 francs d'économie

Plusieurs départements fédéraux et autres collectivités publiques ont déjà adopté le papier recyclé. Par souci de ménager l'environnement et contribuer au développement durable évidemment, mais aussi pour une raison financière: longtemps plus coûteux que celui de première utilisation, le papier recyclé est aujourd'hui moins cher, grâce à l'amélioration des réseaux de collectage et à la concentration des producteurs à l'échelle mondiale. Pour l'Administration vaudoise, l'économie réalisée avoisinera 100 à 150000 francs par an sur un budget global qui dépasse le million de francs.

L'objectif pour 2003 est d'utiliser 80% de papier recyclé, contre une utilisation assez discrète jusqu'ici. La récente expérience genevoise ainsi que les tests réalisés auprès de la Police cantonale et de l'Administration des impôts ont levé les doutes techniques: les méthodes de fabrication ont progressé, les caractéristiques physiques comme la résistance au déchirement et à la chaleur, le degré de porosité et de rugosité ont été nettement améliorés, offrant une large compatibilité avec les photocopieurs et les fax actuels. Seuls quelques appareils spécialisés ou utilisations particulières nécessitent une qualité pas encore atteinte par le recyclage.

Il convient d'admettre que les réticences proviennent davantage des préjugés. Et même si la plupart des collaborateurs de



Le nouveau papier officiel de l'Etat de Vaud (ci-dessus à côté d'une feuille blanche telle qu'en fournissait la CADEV jusqu'ici) est un papier recyclé sans adjonction de chlore. Sa blancheur atteint le 80% de celle d'un papier blanc non recyclé.

l'Etat sont acquis à cette évolution, que certains réclamaient du reste impatientement, il en est d'autres pour mettre en cause l'aspect terne et donc dévalorisant du nouveau papier, voire la tendance à se froisser trop facilement ou encore à contraster excessivement les nuances de gris. Autant de réactions «épidermiques» selon les responsables, qui s'estomperont sans doute avec le temps.

Etudié pour durer

Reste évidemment la question essentielle du vieillissement. Le papier recyclé résistera-t-il aux décennies, aux siècles? Concernées en premier lieu, les Archives cantonales n'ont pas caché leur préoccupation, et demandé des garanties à ce sujet. Différentes certifications existent déjà pour ce marché spécifique, en Allemagne notamment: soumis aux tests de vieillissement accéléré selon les normes DIN et ISO, le papier recyclé choisi par la CADEV a été évalué comme «résistant sur une durée supérieure à plusieurs centaines d'années». Soit une durabilité équivalant à celle des papiers blancs actuels.

L'utilisation de ce papier recyclé ne semble donc pas représenter de menace pour

la conservation... à moyen terme. Au-delà du millénaire, ironisent les responsables, seule la gravure sur pierre peut être certifiée.

Olivier Dessimoz

Trois règles d'or pour économiser le papier

Recycler le papier usé est une préoccupation, en économiser la consommation en est une autre. L'Administration vaudoise mise sur l'autodiscipline de chaque collaborateur pour diminuer de 5% la consommation de papier, fût-il recyclé:

- 1° N'imprimer ses messages personnels et ses documents de travail qu'en cas de nécessité.**
- 2° Imprimer le nombre exact de photocopies nécessaires.**
- 3° Dans la mesure du possible, imprimer au recto et au verso des pages.**



Un véhicule à disposition à la porte du bureau, sans avoir à faire des pieds et des mains pour l'obtention du droit à une place de parc personnelle? Le système d'«autopartage» pourrait bientôt donner cet avantage à chacun.

Mobilité professionnelle

Démarche pionnière au Département des infrastructures

La situation actuelle, en matière d'attribution de places de parc pour les employés du DINF, pose d'importants problèmes, tant en termes de coûts que d'équité entre les employés. En effet, rien que sur le site Riponne, la mise à disposition de places de parc aux collaborateurs coûte à l'Etat plus de 200 000 francs, en termes, soit de coûts directs, soit de manque à gagner. Par ailleurs, plusieurs employés doivent déboursier jusqu'à 250 francs par mois pour louer – à titre privé – une place que le Département devrait leur fournir.

Volonté de changement

Pour remédier à cette situation problématique, le Département des infrastructures a décidé de revoir de fond en comble sa politique en matière de déplacements professionnels. Une phase d'étude a permis, dans un premier temps, de proposer trois projets, qui ont été présentés aux chefs de service.

Un projet pilote?

La solution retenue – la plus novatrice – tient compte aussi bien des objectifs

économiques qu'écologiques, et apporte une nouvelle égalité de traitement pour les employés. Par ailleurs, ce projet pourra servir de test grandeur nature pour une éventuelle réorganisation globale au niveau de l'Etat.

Mise en œuvre

Une équipe de projet a d'ores et déjà été constituée, et rassemble autour de Pierre Imhof (secrétaire général), Pierre Guenat, du Service des routes, Christine von Büren, représentante de la Commission consultative du personnel du DINF (CoCoP), Philippe Pont, chef du Service immobilier et logistique, et Pierre-François Umiglia, délégué à la communication.

Cette équipe aura pour première mission de finaliser les négociations avec les différents partenaires de l'opération (Mobility, TL, CFF, etc.). Dans un deuxième temps, il s'agira de mettre en place une structure qui permettra une mise à disposition simple et efficace des véhicules.

L'application de ce nouveau système de mobilité professionnelle devrait être effective en septembre.

Qu'est-ce que «Mobility»?

Mobility CarSharing Suisse a été fondée officiellement en 1997, mais n'est pourtant pas née de nulle part: la coopérative résulte de la fusion de deux prestataires d'«autopartage» (CarSharing) ayant déjà chacun 10 ans d'existence. Lors de sa création, la coopérative comptait 30 membres, qui se partageaient 2 véhicules... Depuis lors, le nombre des adeptes du CarSharing a littéralement explosé: en 1993, la société comptait environ 3000 membres, et aujourd'hui plus de 52 000!

Comment ça marche?

Pour devenir membre privé de *Mobility*, le coût annuel est de 250 francs. Le rabais

accordé aux employés du DINF est en cours de négociation.

Une fois inscrit, le membre *Mobility* réserve simplement son véhicule, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, dans toute la Suisse, par téléphone (0848 824 814) ou par Internet (www.mobility.ch)!

Il prend ensuite possession du véhicule en présentant sa carte personnelle devant la puce électronique située sur le pare-brise. Durant le voyage, un ordinateur de bord mémorise toutes les données (heures et kilomètres parcourus). A l'échéance de sa réservation, il lui suffit simplement de ramener la voiture au parking.

L'utilisateur privé paie par facture mensuelle détaillée, selon la voiture louée, de 45 à 80 ct./km, et de 2 fr.50 à 4 fr./heure.

Quels changements?

Pratiquement, le système étudié modifiera les habitudes de chacun. Il aboutira à plusieurs améliorations et en particulier aux changements suivants:

- mise en commun, pour l'ensemble du Département des infrastructures, des voitures de service non attribuées individuellement;
- mise à disposition, pour tous les déplacements professionnels des employés parcourant moins de 3000 km/an, de 10 voitures de service et de 7 «Mobility» réservées en permanence pour le Département des infrastructures;
- location de véhicules supplémentaires en cas de surcharge;
- mise à disposition centralisée des véhicules, en un endroit encore à définir;
- accès à 3 places de parc en libre service, pour un usage professionnel occasionnel;
- réattribution de 60 places de parc individuelles, uniquement pour les employés parcourant plus de 3000 km par an avec leur véhicule privé;
- suppression de l'obligation de mettre à disposition son véhicule ainsi que de l'indemnité qui lui est liée;
- réservation centralisée des voitures, par intra/internet, ou au SG;
- divers avantages offerts aux employés du département pour un usage privé des services *Mobility* et TL (en négociation);
- économie annuelle pour le DINF: environ 100 000 francs.

Deux questions à Pierre Imhof, chef du projet

Selon vous, est-ce que les mesures envisagées permettront réellement d'améliorer la situation ?

Oui, et cela pour plusieurs raisons: premièrement, et grande nouveauté, chaque employé aura dorénavant accès aisément à une voiture pour ses déplacements professionnels, ce qui va simplifier la vie de beaucoup de collaborateurs.

Ensuite, l'attribution de places de parc pour les employés qui utilisent leur véhicule privé dans le cadre professionnel, se fera désormais selon des critères simples, transparents et appliqués à tous, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'à présent...

Par ailleurs, au-delà des économies non-négligeables réalisées à travers ces mesures (de l'ordre de 100000 francs par année), le Département obtiendra une plus grande cohérence en termes d'image en promouvant – aussi à l'interne – une prise de

conscience réelle de la problématique des transports en milieu urbain.

Enfin, dans le but d'encourager les changements de comportements en matière de mobilité, une partie de la somme économisée sera réattribuée à des mesures (encore à définir, notamment avec la CoCoP) facilitant - pour les employés - l'utilisation des transports publics.

Que répondez-vous aux employés qui, par ces nouvelles mesures perdent leur place de parc ?

Que l'Etat n'a pas à mettre à disposition des places de parc pour les pendulaires, mais uniquement pour les besoins professionnels de son personnel. D'autre part, le DINF se doit d'être cohérent, d'autant plus à l'interne, avec la promotion des transports publics et de la mobilité douce qu'il effectue quotidiennement.



Pierre Imhof souligne la simplicité et la transparence du système envisagé.

La Commission consultative du personnel du DINF (CoCoP) se réjouit d'être associée à la mise en œuvre du projet et réserve son point de vue d'ici-là

Représentants de la CoCoP, Christine von Büren et Patrick Soguel entendent défendre une prise en compte de tous les enjeux de la problématique. Entretien.



Christine von Büren et Patrick Soguel, représentants de la CoCoP.

Quel est le point de vue de la CoCoP sur ce nouveau train de mesures ?

Etant donné que nous n'avons pas encore été consultés, et que nous ne disposons que de peu d'informations sur ce sujet (la première réunion est agendée à mi-février), la CoCoP n'est pas en mesure de donner son avis sur les détails de ce projet. Il paraît cependant encourageant qu'un représentant (Christine von Büren) soit associé à la mise en œuvre du projet. Reste à voir sa réelle marge de manœuvre...

A titre privé, donc, quels commentaires vous inspirent ce changement de politique ?

Nous avons la nette impression que ce projet n'a pas cerné tous les enjeux de la problématique.

Nous pensons notamment que de limiter les critères d'attribution de places de parc au seul nombre de kilomètres parcourus est très réducteur. Cas d'école:

un employé habitant à Moudon ayant régulièrement des rendez-vous à 8 heures du matin dans le nord du canton devrait, selon les nouvelles mesures, descendre à la Riponne par ses propres moyens, prendre un véhicule de service pour remonter à son rendez-vous ?

Autre sujet: la suppression de la prime de 800 francs pour chaque employé mettant à disposition son véhicule, et qui servait notamment à payer la casco complète, nous paraît très problématique. Que va-t-il se passer si un employé a un accident lors d'un déplacement professionnel avec son propre véhicule ?

En citant ces exemples, nous voulons exprimer qu'il nous paraît essentiel que ces mesures prennent en compte l'ensemble des problèmes liés à la mobilité professionnelle, y compris les intérêts des collaborateurs. Et nous nous réjouissons de participer à l'élaboration de ce projet, qui nous paraît très intéressant.



Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DEC Département de l'économie

Collaborateur administratif H/F pour le Service du logement 100%

Mission: élaboration du budget, contrôle des comptabilités d'immeubles, gestion du contentieux, exécution de plans financiers d'immeubles, gestion administrative des RH (cl. 21-24).

Renseignements: M. Pascal Dunand, 021/316.63.80

Délai d'envoi des candidatures: 14.03.03

Adresse: réf. 4038G, Service du logement, M. Yves Martin, Rue Saint-Martin 2 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 18.02.03

DFIN Département des finances

(6 postes) Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A (Taxateur fiscal HF) pour divers Offices d'impôt selon liste alphabétique ci-après

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques, salariées et indépendantes. Effectuer les taxations en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables, au guichet ou par téléphone.

Adresse: pour tous les postes (prière de mentionner la référence du poste): Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 – 1014 Lausanne

Tous les postes ont été publiés dans la FAO du 18.02.03.

Réf. 4030G, Echallens 100%

Renseignements: Mme Chantal Zahno, 021/881.20.81

Réf. 4031G, Oron 100%

Renseignements: M. Jean-Daniel Delay, 021/316.28.00

Réf. 4032G, Cossonay 50%

Renseignements: M. Patrick Monin, 021/863.61.61

Réf. 4033G, Cossonay 100%

Renseignements: M. Patrick Monin, 021/863.61.61

Réf. 4034G, Lausanne-District 100%

Renseignements: M. Jean-Daniel Delay, 021/316.28.00

Réf. 4035G, Lausanne-Ville 100%

Renseignements: M. Denis Augsburg, 021/316.23.20

Secrétaire ou Employé-e d'administration au Registre foncier d'Avenches-Payerne 50%

Mission: effectuer tous travaux administratifs d'un registre foncier, au sein d'une petite équipe.

Renseignements: M. Marc Sieber, 026/662.38.00

Adresse: réf. 4052G, Registre foncier, M. Marc Sieber, Rue du Collège 10 – 1580 Avenches

Publié dans la FAO le 04.03.03

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Juriste ou Secrétaire juriste au Service pénitentiaire 50%

Mission: rédiger des décisions relatives à l'exécution des peines (placement, traitements ordonnés, libérations conditionnelles), élaborer des préavis pour des situations concernant des détenus et participer à la préparation de loi ou de règlements concernant le service.

Renseignements: M. André Vallotton, 021/316.48.01

Adresse: réf. 4047G, Service pénitentiaire, M. André Vallotton, Cité-Devant 14 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.02.03

Secrétaire au Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: collaborer au support administratif du bureau des retraits des permis de conduire (cl. 15-18).

Renseignements: M. Luc Mouron, 021/316.89.10

Adresse: réf. 4048G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.02.03

Secrétaire ou Employé-e principal-e d'administration au Service des automobiles et de la navigation 50%

Mission: collaborer au support administratif de la direction du service.

Renseignements: Mme Mireille Bourleaud, 021/316.88.05

Adresse: réf. 4049G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.02.03

Inspecteur/trice B au Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: admettre les véhicules à la circulation routière (cl. 15-18).

Renseignements: M. Georges Verdon, 021/316.88.83

Adresse: réf. 4044G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.02.03

Employé-e d'administration au Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: établir les permis de conduire, délivrer les rendez-vous d'examen (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Sandrine Boiteux, 021/316.88.53

Adresse: réf. 4045G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.02.03



Doyen H/F de la section 1: formations initiales, pour la Haute école pédagogique vaudoise 100%

Mission: conception, organisation, gestion et suivi d'une phase de formation initiale. Suivi des contenus didactiques et pédagogiques. Collaboration à la gestion des activités de la section. Conduite de projet en lien avec les sections, les secteurs et les domaines de formation. Collaboration avec les formateurs et les partenaires extérieurs à la HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Daniel Noverraz, 021/316.92.79

Adresse: réf. 4057G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de candidature: vendredi 28 mars 2003. Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

Publié dans la FAO le 04.03.03

(2 postes) Doyen H/F de la section 2: formations complémentaires, formation continue et ressources pédagogiques, pour la Haute école pédagogique vaudoise 100%

Mission: conception, organisation, gestion et suivi d'actions de formation complémentaire et continue. Collaboration à la gestion des activités de la section. Conduite de projet en lien avec les sections, les secteurs et les domaines de formation. Collaboration avec les formateurs et les partenaires extérieurs à la HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Daniel Noverraz, 021/316.92.79

Adresse: réf. 4058 et 4069G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de candidature: vendredi 28 mars 2003. Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

Publiés dans la FAO le 04.03.03

(2 postes) Doyen H/F de la section 3: admission, conseil et orientation, pour la Haute école pédagogique vaudoise 100%

Mission: Gestion des plans individuels de formation. Suivi du parcours des étudiants, conseil et orientation. Collaboration à la gestion des activités de la section. Conduite de projet en lien avec les sections, les secteurs et les domaines de formation. Collaboration avec les formateurs et les partenaires extérieurs à la HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Daniel Noverraz, 021/316.92.79

Adresse: réf. 4059 et 4070G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de candidature: vendredi 28 mars 2003. Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

Publiés dans la FAO le 04.03.03

Collaborateur/trice pédagogique (Français) pour la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) 50%

Mission: responsabilité générale de l'enseignement du français dans l'école obligatoire du Canton de Vaud (cl.29-31).

Renseignements: Mme Cilette Cretton, 021/316.32.16

Adresse: réf. 4055G, DGEO, M. Christian Cornamusaz, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 04.03.03

Collaborateur/trice pédagogique (Mathématiques) pour la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) 50%

Mission: responsabilité générale de l'enseignement des mathématiques dans l'école obligatoire du Canton de Vaud (cl. 29-31).

Renseignements: Mme Cilette Cretton, 021/316.32.16

Adresse: réf. 4056G, DGEO, M. Christian Cornamusaz, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne.

Publié dans la FAO le 04.03.03

Professeur formateur H/F, Activités langagières: allemand, pour la Haute école pédagogique vaudoise 80%

Mission: formation pédagogique initiale et complémentaire de maîtres généralistes, avec accent sur le 2ème cycle primaire et le cycle de transition. Actions de formation continue à l'intention des professionnels de l'enseignement. Familiarisation avec les pratiques de l'immersion à l'école. Gestion pédagogique. Enseignement dans un établissement scolaire. Collaboration aux travaux de recherche HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Jacques Pilloud, 021/316.92.91

Adresse: réf. 4060G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de candidature: vendredi 28 mars 2003. Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

Publié dans la FAO le 04.03.03

Professeur formateur H/F, Mathématiques et Sciences: biologie et chimie, pour la Haute école pédagogique vaudoise 40 à 60%

Mission: formation pédagogique initiale et complémentaire de maîtres spécialistes, avec accent sur le secondaire II. Actions de formation continue à l'intention des professionnels de l'enseignement. Gestion pédagogique. Enseignement dans un établissement scolaire de niveau secondaire II. Collaboration aux travaux de recherche HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Jacques Pilloud, 021/316.92.91

Adresse: réf. 4061G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de candidature: vendredi 28 mars 2003. Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

Publié dans la FAO le 04.03.03

Professeur formateur H/F, Mathématiques et Sciences: mathématiques, pour la Haute école pédagogique vaudoise 100%

Mission: formation pédagogique initiale et complémentaire de maîtres généralistes, avec accent sur les degrés -2/+6. Actions de formation continue à l'intention des professionnels de l'enseignement. Gestion pédagogique. Enseignement dans un établissement scolaire. Collaboration aux travaux de recherche HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Jacques Pilloud, 021/316.92.91

Adresse: réf. 4062G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de candidature: vendredi 28 mars 2003. Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

Publié dans la FAO le 04.03.03

Professeur formateur H/F, Sciences de l'éducation: enseignement pré-scolaire, pour la Haute école pédagogique vaudoise 50%

Mission: formation pédagogique initiale et complémentaire de maîtres généralistes. Actions de formation continue à l'intention des professionnels de l'enseignement. Accent sur le cycle initial, en particulier: objectifs et principes didactiques de l'enseignement préscolaire; situations de vie qui ont un sens pour l'enfant; passage de l'enseignement préscolaire à l'enseignement primaire; transition entre famille et école; statut de l'enfant d'âge préscolaire; rôle de l'école et processus d'intégration. Gestion pédagogique. Enseignement dans un établissement scolaire. Collaboration aux travaux de recherche HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Jacques Pilloud, 021/316.92.91

Adresse: réf. 4063G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de candidature: vendredi 28 mars 2003. Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

Publié dans la FAO le 04.03.03

Professeur formateur H/F, Sciences de l'éducation: santé-social, pour la Haute école pédagogique vaudoise 40 à 60%

Mission: actions de formation continue à l'intention des professionnels de l'enseignement. Formations complémentaires, notamment formations des médiateurs scolaires, des animateurs-santé, des enseignants en entité d'accueil et des enseignants d'appui. Formation pédagogique initiale de maîtres généralistes, semi-généralistes et spécialistes. Gestion pédagogique. Collaboration avec les HES santé-social. Collaboration aux travaux de recherche HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Jacques Pilloud, 021/316.92.91

Adresse: réf. 4064G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de candidature: vendredi 28 mars 2003. Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

Publié dans la FAO le 04.03.03

Professeur formateur H/F, Sciences humaines: géographie et connaissance de l'environnement, pour la Haute école pédagogique vaudoise 60%

Mission: formation pédagogique initiale et complémentaire de maîtres généralistes, semi-généralistes et spécialistes, avec accent sur la formation des maîtres généralistes. Actions de formation continue à l'intention des professionnels de l'enseignement. Gestion pédagogique. Enseignement dans un établissement scolaire. Collaboration aux travaux de recherche HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Jacques Pilloud, 021/316.92.91

Adresse: réf. 4065G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de candidature: vendredi 28 mars 2003. Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

Publié dans la FAO le 04.03.03

Professeur formateur H/F, Sciences humaines: histoire biblique, histoire et sciences des religions, pour la Haute école pédagogique vaudoise 50%

Mission: formation didactique initiale et complémentaire de maîtres généralistes, semi-généralistes et spécialistes. Actions de formation continue à l'intention des professionnels de l'enseignement. Gestion pédagogique. Enseignement dans un établissement scolaire. Collaboration aux travaux de recherche HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Jacques Pilloud, 021/316.92.91

Adresse: réf. 4066G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de candidature: vendredi 28 mars 2003. Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

Publié dans la FAO le 04.03.03

Professeur formateur H/F, Sciences humaines: histoire, pour la Haute école pédagogique vaudoise 70%

Mission: formation pédagogique initiale et complémentaire de maîtres généralistes, semi-généralistes et spécialistes, avec accent sur la formation des maîtres généralistes. Actions de formation continue à l'intention des professionnels de l'enseignement. Gestion pédagogique. Enseignement dans un établissement scolaire. Collaboration aux travaux de recherche HEP. Mandats particuliers (cl. 28-31).

Renseignements: M. Jacques Pilloud, 021/316.92.91

Adresse: réf. 4067G, Haute école pédagogique vaudoise, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP – 1014 Lausanne

Délai de candidature: vendredi 28 mars 2003. Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

Publié dans la FAO le 04.03.03

Conseiller/ère en orientation A ou B pour l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle d'Yverdon 100%

Mission: recevoir jeunes et adultes afin de les aider à élaborer un projet scolaire ou professionnel. Par des entretiens psychologiques et des examens psychotechniques, évaluer avec le/la consultant-e ses ressources, ses potentialités, ses motivations et ses acquis afin de lui apporter le meilleur appui. Le travail en orientation inclut également l'information scolaire et professionnelle, la maîtrise d'une vaste documentation et, le cas échéant, le recours à divers partenaires institutionnels ou privés pour atteindre l'objectif fixé en plein accord avec le/la consultant-e.

Renseignements: Mme Laurence Segalla Bernasconi, 024/424.20.30

Adresse: réf. 4043G, OCOSP, Mme M. Isabel Taher-Sellés, Borde 3d – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.02.03

Adjoint-e D de la responsable du Bureau des immatriculations de l'Université de Lausanne 80%

Mission: gestion de dossiers d'immatriculation complexes. Assister la responsable dans le traitement de certains dossiers. Représenter la responsable dans certaines manifestations et groupes de travail (cl. 22-25).

Renseignements: Mme Carine Rüssmann, 021/692.21.08

Adresse: réf. 4026G, Bureau de gestion du personnel de l'Unil, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 04.03.03

Assistant-e de direction (Comptable) pour la Haute école cantonale vaudoise de la santé (HECVSanté) **70 à 100%**

Mission: tenir la comptabilité en collaboration avec les 4 écoles rattachées à la HECVSanté. Participer à l'élaboration du budget. Tenir à jour la documentation du système comptable et proposer les directives et procédures internes nécessaires à la maîtrise du système d'information financière (cl. 19-22).

Renseignements: M. Alexandre Dobjanschi, 021/314.73.82

Adresse: réf. 4039G, HECVSanté, Hospices cantonaux, M. Alexandre Dobjanschi, Bugnon 21 – 1005 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.02.03

DINF Département des infrastructures

(2 postes) Employé-e d'entretien des autoroutes (Chauffeur/euse des routes nationales) pour le Centre d'entretien des Routes nationales, Rennaz **100%**

Mission: assurer, de manière indépendante, la conduite de véhicules et engins particuliers qui nécessitent des connaissances approfondies et une pratique spécifique, de manière à garantir l'engagement judiciaire de ce matériel dans le cadre des transports divers et de l'entretien des routes. Assurer des travaux d'entretien courants ou urgents sur la route, individuellement ou avec des collègues. L'ensemble des travaux sera effectué dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures de l'Assurance Qualité (cl. 9-11).

Renseignements: M. Pierre-Yves Gruaz, 021/967.15.71

Adresse: réf. 3961G et 3962G, Centre d'entretien des RN, M. Pierre-Yves Gruaz, 1847 Rennaz

Publiés dans la FAO le 18.02.03

Cantonnier/ère des routes cantonales pour le Voyer du 4^e arrondissement, Cossonay-Ville **100%**

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons. Assurer le service hivernal (horaires irréguliers). Entretien des chaussées et leurs annexes. Surveillance du domaine public (cl. 8-10).

Renseignements: M. Lucien Pavillard, 021/862.13.62

Adresse: réf. 4036G, Voyer du 4^e arrondissement, M. Lucien Pavillard, Ch. du Levant 1 – 1304 Cossonay-Ville

Publié dans la FAO le 18.02.03

OJV Ordre judiciaire vaudois

Greffier/ère du Tribunal cantonal **100%**

Mission: le greffier ou la greffière est chef-fe d'office. En relation directe avec le président du Tribunal cantonal, il/elle en dirige le greffe

(greffiers-substituts, secrétariats des cours, de la bibliothèque et des huissiers, soit au total environ 90 collaborateurs et collaboratrices). Il/elle organise et contrôle le travail du greffe en coordination avec les présidents des cours (HC1).

Renseignements: M. François Kern, 021/316.15.11

Adresse: réf. 4040G, Palais de justice de l'Hermitage, M. François Kern, Rte du Signal 8 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.02.03

Greffier/ère du Tribunal des mineurs **100%**

Mission: le greffier ou la greffière est chef-fe d'office. A ce titre, il/elle est responsable du fonctionnement du greffe et assure la planification, la direction et le contrôle de ses ressources humaines, de ses outils de travail et de ses méthodes de gestion (cl. 26-29).

Renseignements: Mme Hélène Châtelain, 021/316.68.00

Adresse: réf. 4041G, Mme Hélène Châtelain, Présidente du Tribunal des mineurs, Ch. du Trabandan 28 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.02.03

Secrétaire juriste ou Greffier/ère d'instruction pénale pour l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de Lausanne **100%**

Mission: seconder le juge d'instruction, tenir les procès-verbaux d'audiences, rédiger des décisions ou des ordonnances de clôture d'enquête et participer à la gestion des dossiers (courrier, tenue du procès-verbal des opérations, suivi des délais, téléphones, etc...).

Renseignements: M. Pierre Schobinger, 021/315.19.11

Adresse: réf. 4046G, M. le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de Lausanne, Couvaloup 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.02.03

Premier/ère secrétaire B ou Secrétaire au Greffe du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois **90%**

Mission: gestion et suivi des dossiers du greffe civil.

Renseignements: Mme Pascale Nussbaumer, 024/424.60.50

Adresse: réf. 4042G, M. François Knecht, Premier président du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Rue des Moulins 8, CP 1401 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 04.03.03

Greffier-substitut H/F pour le Tribunal des baux de Lausanne, durée limitée en 31.12.03 **50%**

Mission: assister le président du tribunal en audience et rédiger des projets de jugements (cl. 21-25).

Renseignements: M. J. Henchoz, 021/316.67.67

Adresse: réf. 4023G, Mme la Présidente du Tribunal des baux, Ch. de Mornex 38 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.02.03

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)

Un règlement définit les moyens de lutte contre harcèlement et conflits au travail

Avec la nouvelle Loi sur le personnel, IMPACT, le groupe chargé de dénouer les situations de mobbing, voit ses compétences s'élargir à la gestion des conflits.

Qui peut s'adresser au groupe IMPACT?

Les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat qui éprouvent des difficultés relationnelles dans le cadre de leur travail, les responsables d'un service, d'un office ou d'une unité qui ont vent de conflits dans leur équipe mais n'ont ni le temps ni la distance suffisante pour proposer une médiation ou mener une enquête. Enfin, et c'est une nouveauté, le groupe IMPACT peut déclencher une investigation de sa propre initiative, s'il dispose d'indices suffisants lui permettant de croire qu'il existe une situation de harcèlement que personne n'ose dénoncer.

Historique

En 1999, une enquête du Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS) et du Bureau de l'égalité révèle qu'un tiers des personnes qui travaillent à l'Etat de Vaud ont l'impression d'avoir subi du mobbing au cours de leur carrière dans l'administration cantonale. La même année, le Bureau de l'égalité crée le groupe IMPACT, composé de sept membres formés en médiation et en gestion de conflits. La mission du groupe est de protéger les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat, améliorer les conditions de travail dans l'administration cantonale et mener des actions de prévention et de sensibilisation auprès du personnel et des cadres.

De juin 99 à décembre 2002, 302 dossiers ont été traités, 1169 entretiens réalisés ainsi que 32 médiations et 27 investigations.



Le harcèlement au travail peut prendre diverses formes et s'installer parfois lentement et de manière sournoise. Agir rapidement, avant que le conflit s'enracine, augmente les chances de régler la situation de la façon la plus harmonieuse possible.

La loi sur le personnel a introduit une disposition relative au harcèlement psychologique et sexuel (article 5, alinéa 3) et un règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement a remplacé l'arrêté qui fondait l'activité du groupe IMPACT.

Intervention rapide

Des nouveautés importantes ont été introduites: comme l'expérience a démontré que plus les conflits sont traités rapidement et plus les chances de les régler à la satisfaction des personnes concernées sont élevées, le groupe IMPACT a vu ses compétences élargies à la gestion de conflits. Cela lui permet d'intervenir plus tôt, si possible avant que le conflit ait dégénéré et que le harcèlement se soit installé.

Ce règlement propose également une meilleure définition des deux types de procédures existantes:

La **procédure informelle** a pour but de gérer un conflit et de rétablir des

conditions de travail satisfaisantes pour tout le monde. Elle comprend l'écoute des personnes, leur orientation éventuelle vers d'autres instances (responsable RH, chef ou cheffe de service ou d'office, médecin cantonal, avocat-e ou syndicat, par exemple.) Enfin, et si les personnes concernées le souhaitent, le groupe IMPACT peut organiser une ou plusieurs séances de médiation.

Cette procédure est strictement confidentielle et rien n'est entrepris sans l'accord des personnes concernées. Elle donne de bons résultats, lorsque le conflit n'est pas trop enraciné et lorsque les personnes concernées sont de bonne foi et souhaitent sincèrement mettre un terme au conflit.

Quant à la **procédure d'investigation**, elle vise à établir les faits, à déterminer si le harcèlement est avéré et, le cas échéant, à identifier les auteurs. Cette procédure est désormais mieux formalisée et s'apparente à une procédure

d'instruction: elle clarifie les droits des parties ainsi que les suites qui sont données à l'investigation. Elle démarre sur plainte écrite. La ou les personnes mises en cause sont entendues ainsi que les témoins. Les procès-verbaux d'audition sont signés et portés au dossier. Les parties et l'autorité d'engagement consultent le dossier avant l'établissement du rapport et peuvent demander des compléments d'instruction. Le groupe IMPACT rédige ensuite un rapport avec des conclusions. Ce rapport est transmis à l'autorité d'engagement, et aux parties, lesquelles ont dix jours pour faire part de leurs déterminations. Puis le rapport définitif est notifié aux parties. L'autorité d'engagement dispose alors de dix jours pour indiquer aux parties si elle adhère ou non, partiellement ou totalement aux conclusions du rapport. Les parties peuvent contester cette décision auprès du tribunal des prud'hommes de l'administration.

Nicole Golay



Les décisions de la quinzaine

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Application de la loi sur le personnel au secteur enseignant

Le Conseil d'Etat a adopté plusieurs modifications réglementaires en vue de l'application au secteur enseignant de la loi sur le personnel (LPers). Ces nouvelles dispositions de niveau réglementaire découlent de l'adoption par le Grand Conseil, en décembre 2002, des dispositions légales relatives aux vacances, aux décharges de fin de carrière et aux congés sabbatiques au titre des mesures compensatoires appliquées aux enseignants dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle LPers. Elles entrent en vigueur le 1er mars 2003 de manière à ce qu'elles puissent être intégrées à la procédure de répartition de l'enseignement pour l'année scolaire 2003-2004.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021 316 34 00

Présidence de la commission d'apprentissage du district de Lausanne

Le Conseil d'Etat a nommé le Préfet de Lausanne à la présidence de la Commission d'apprentissage du district. Désormais, toutes les commissions d'apprentissage sont présidées par le Préfet ou la Préfète du district concerné. La commission d'apprentissage exerce une tâche de conciliation en cas de litige. Elle intervient à la demande de l'apprenti-e ou du maître d'apprentissage.

J.-P. Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021 316 63 06 – M. Tacheron, responsable de secteur au SFP, 021 316 63 44

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Trafic d'enfants: quelques rares cas dans le canton

Enfants de pays pauvres «vendus» en Occident pour être adoptés ou exploités par le milieu de la prostitution ou de la pornographie: la députée Mireille Aubert a demandé au Conseil d'Etat si ce type de situation existe dans le canton de Vaud. Quelques rares cas ont été découverts dans le canton, répond le Conseil d'Etat, en rapport avec des trafics de drogue; en revanche, aucun cas n'est connu concernant l'adoption ou la pornographie. Le Service de la protection de la jeunesse, les autorités judiciaires et l'office du tuteur général constituent les principales instances qui gèrent ces situations.

Francis Vuilleumier, police cantonale, 021 644 80 20

DEC

Département de l'économie

Vaud demande à La Poste de maintenir un centre de tri principal sur l'Arc lémanique

En réponse à la mise en consultation des nouvelles variantes du projet REMA (Reengineering Mailprocessing), relatif à l'implantation des centres de tri du courrier, le Conseil d'Etat fait part de sa position, en exigeant le maintien d'au moins un centre de tri dans l'Arc lémanique. Selon l'Exécutif – qui ne conteste pas la nécessité pour La Poste d'assurer sa compétitivité – cette variante est celle qui répond le mieux aux impératifs de politique régionale et de politique sociale, tout en restant économiquement acceptable pour La Poste.

Vincent Hort, secrétaire général, 021 316 60 05

Projet de modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage: oui, avec réserves

En réponse à la consultation fédérale sur la modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage, le Conseil d'Etat approuve le projet dans la mesure où les modifications apportées sont en adéquation avec la loi. Toutefois, afin de limiter le transfert de charges que la révision partielle de la loi sur le chômage implique pour les cantons, il invite la Confédération à rédiger des dispositions qui en permettraient une limitation. En outre, le Conseil d'Etat exprime sa désapprobation face à l'introduction de nouvelles dispositions qui violent les compétences et l'autonomie cantonales, notamment en ce qui concerne les exigences professionnelles imposées aux personnes chargées du service public de l'emploi (par exemple l'obtention obligatoire d'un brevet fédéral de conseiller).

Thérèse de Meuron, adjointe remplaçante du Chef du Service de l'emploi, 021 316 61 03

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Huit compagnies bénéficieront de l'aide à la création théâtrale en 2003-2004

Le Conseil d'Etat consacrera 600 000 francs à l'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle durant la saison 2003-2004. Huit compagnies en bénéficieront: le Théâtre en Flammes recevra 110 000 francs, le Crochet à Nuages et le Collectif Nunc Théâtre obtiendront chacun 70 000 francs tandis que la Compagnie Marielle Pinsard et l'Association T-âtre toucheront toutes deux 55 000 francs. En outre, dans le cadre d'un «contrat de confiance», le Conseil d'Etat a alloué la première des trois tranches annuelles de 80 000 francs à la Compagnie Un Air de Rien et la troisième et dernière tranche à la Compagnie Gianni Schneider et à la Compagnie Marin.

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021 316 33 01; Henry Rosset, adjoint, Service des affaires culturelles, 021 316 33 03

DFIN

Département des finances

Vers une initiative cantonale sur l'or de la BNS

Afin de demander à la Confédération le versement direct et rapide aux cantons des deux tiers des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale (BNS), le Conseil d'Etat proposera lui-même un projet d'initiative cantonale au Grand Conseil, seul habilité à en déposer la version finale auprès de l'Assemblée fédérale. Cette démarche inhabituelle répond aux résolutions respectives des députés Thévoz et Tronchet à ce sujet.

Pascal Broulis, chef du Département des finances 021 316 20 01 – Francis Randin, chef du Service d'analyse et de gestion financières, (SAGEFI), 021 316 25 50

La perception des impôts s'adapte au système de la taxation annuelle

Dans le cadre du passage à la taxation annuelle, le Conseil d'Etat a adopté les règlements relatifs à la perception des impôts et des contributions. La nouvelle réglementation reprend le principe de la perception échelonnée des impôts pour les personnes physiques en l'adaptant aux impératifs du système annuel postnuméraire. Les trois échéances restent fixées au 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre; les tranches d'acomptes sont modifiables à la demande du contribuable appelé à une plus grande responsabilisation; et un versement prévisionnel volontaire (BVR+) est introduit avec le relevé de compte. Quant au nouveau règlement concernant la perception des contributions, il maintient principalement les taux actuellement en vigueur.

Pierre Curchod, chef de la Division juridique et législative de l'Administration cantonale des impôts, 021 316 20 73

Fiscalisation des rentes viagères prochainement à l'étude des tribunaux

En réponse à une question du député Michel Golay, le Conseil d'Etat a fait le point sur l'imposition des rentes viagères. Si la législation fédérale prévoit que les cantons doivent imposer les rentes viagères à raison de 40% dès 2001, une réglementation cantonale précise que les rentes provenant de polices d'assurance dont les primes ont pu être entièrement déduites sont imposables dans leur totalité. La compatibilité des deux articles étant contestée devant la justice, le Conseil d'Etat estime nécessaire d'attendre la décision des tribunaux. Dans le cas où ceux-ci exigent l'imposition à 40%, le Département des finances a déjà annoncé l'adaptation en conséquence de toutes les taxations 2001-2002 concernées, sur demande expresse du contribuable.

Pierre Curchod, chef de la Division juridique et législative de l'Administration cantonale des impôts, 021 316 20 73





Textiles et photographies, un duo malien

L'art du tissage, du batik ou de l'imprimé s'exprime dans une créativité flamboyante au Mali. Des textiles que s'arrachent les belles de Bamako et que s'approprient les photographes.

Une odalisque lascivement allongée sur une plage suavement tropicale ou plus guindée, assise avec des amies dans un jardin anglais. Si la pose et la toile de fond typiques des portraits pris en studio prêtent à sourire, habitués que nous sommes à des photos aussi épurées qu'étudiées, la virtuosité et la totale liberté de création des artisans en textiles comme des photographes maliens nous laissent panais. Et joyeux.

Instantanés d'émotions

L'exposition actuellement montée au Musée de de-



Pionnier des photographes maliens, Seydou Keita (mort en 2001) se joue de juxtapositions osées et multicolores d'imprimés

sign et d'arts appliqués contemporains, mu.dac, de Lausanne, présente deux pratiques artistiques qui font preuve

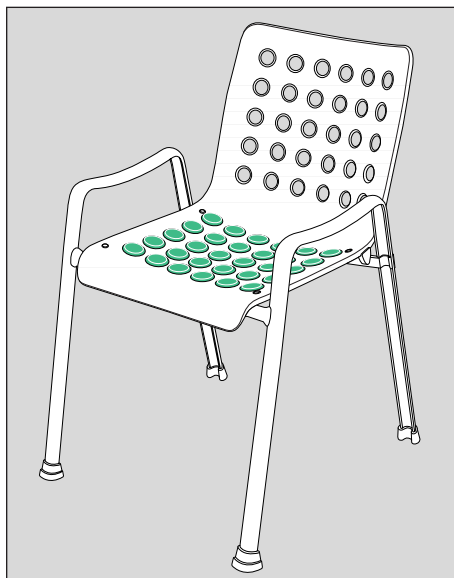
d'une grande vivacité à Bamako: la création textile et la photographie. Deux pratiques qui se donnent le change dans les étonnants portraits réalisés par une pléiade de photographes spécialisés dans le portrait pris en studio. Juxtaposition de couleurs et de motifs qui absorbent les modèles de Seydou Keita. Tandis qu'Adama Kanté cherche à immortaliser l'innocence d'enfants endormis sur des nattes multicolores. - AG/com.

«Mali, photographies et textiles contemporains». mu.dac, Musée de design et d'arts appliqués contemporains, Lausanne. **Conteuse malienne**, Hawa Berthé «vous chatouille les oreilles avec les histoires ancestrales de son peuple», sorties de son «Sac à Paroles», dimanche 23 mars, à 16h. **Film de Souleymane Cissé**, «Yeelen», mardi 1^{er} avril, à 20h. **Film de Adama Drabo**, «Ta Dona», lundi 7 avril, à 20h.

Visites guidées: mardis 11 mars et 8 avril, à 18h30, et jeudi 8 mai, à 12h15. **Ateliers pour enfants:** mercredi 12 mars, samedi 5 avril et mercredi 14 mai, de 15h à 17h. **Ateliers pour adultes-enfants:** samedi 22 mars et samedi 3 mai, de 15h à 17h et dimanche 6 avril, de 11h à 13h. Tél.: 021 315 25 30. Mardi: 11h-21h, mercredi-dimanche: 11h-18h. Jusqu'au 1^{er} juin.

Le design n'est pas toujours chose sérieuse

La théière qui goutte, la chaise qui endolorit le postérieur, le presse-agrumes qui dégouline de partout, autant d'objets du quotidien dont les dysfonctionnements nous font maudire leurs concepteurs. Et les designers sont de loin les plus exposés, eux qui privilégient la ligne au détriment, souvent, du pratique ou du confort. Le mu.dac présente une panoplie d'astuces imaginées par les designers berlinois Jörg Adam et Dominik Harborth destinées à pallier aux couacs de célèbres créations du XX^e siècle, dont la chaise Landi (photo). «Compléments d'objets». mu.dac, Lausanne. Jusqu'au 1^{er} juin.



Expositions

EPFL, Ecublens. e2 contest Voyage dans la condition urbaine. Concours international sur Internet invitant les étudiants et les architectes à réfléchir sur la notion de l'entre-deux urbain. Bâtiment SG, foyer de l'auditoire, niveau 2. Du 10 au 25 mars.

Musée cantonal des Beaux-Arts et collection de l'Art Brut, Lausanne. Louis Soutter et les modernes; Louis Soutter et la musique. Deux expositions pour un artiste, aussi génial dessinateur que peintre inattendu. Jusqu'au 4 mai.

Musée de l'Elysée, Lausanne. No man's land. Photographies de Lynne Cohen. **Visites commentées gratuites** les dimanches 9 et 30 mars, à 15h et 16h. Jeudi 13 mars, à 18h30, **conférence de Jean-Pierre Keller**, professeur de sociologie de l'image: «Froidur sous haute tension». Jeudi 27 mars, à 18h30, **conférence de Christophe Blaser**, conservateur adjoint du musée: «Le paradigme architectural dans la photographie et l'art d'aujourd'hui». Jusqu'au 30 mars

Conférences

«**Bilinguisme au quotidien**», avec Anne-Claude Berthoud, François Grin, Claudine Brohy et Claudia Bartholemy. Les enjeux d'une éducation bilingue, les expériences conduites dans les écoles privées, la politique en la matière dans l'enseignement public,... Mercredi 12 mars, à 20h, au Palais de Rumine, Lausanne.

«**Le livre d'Aimée**», roman de Sylviane Chatelain, lu par les comédiens de la Cie Marin. Discussion avec l'auteur. Lundi 17 mars, à 20h, à la Bibliothèque cantonale et universitaire, Palais de Rumine, Lausanne.

Musique

Concert du 75e anniversaire du Chœur Bach, qui, avec l'ensemble vocal hongrois Ars Nova, interprétera une Cantate de J.-S. Bach, une Cantate de F. Farkas et une Harmoniemesse de J. Haydn, mercredi 12 mars, à 20h30, salle Métropole, Lausanne.

«**Ich hab in Gottes Herz und Sinn**», de J.-S. Bach, par *Les Vocalistes Romands*, direction de Pierre Pantillon. Dimanche 9 mars, à 18h, Eglise Villamont, Lausanne.

Projection

«**Nous**», un film qui raconte le quotidien, dans la rue, à l'école, en vacances ou à la maison, de jeunes âgés de 13 à 18 ans. Projections au Théâtre de Vidy (salle de répétition): vendredi 14 et samedi 15 mars, à 19h et 20h45, et dimanche 16 mars, à 15h et 17h. Réservation: 021 791 35 11.